

23.06.2015 - 12:50 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: La SSE soumet à Unia et Syna une convention pour garantir la CN

Zurich (ots) -

Un salaire moyen de 6000 francs (x 13), une retraite anticipée à 60 ans, cinq à six semaines de vacances, la semaine à 40,5 heures (durée annuelle de travail), le paiement du salaire pendant 720 jours en cas de maladie: les syndicats n'ont plus qu'à signer s'ils veulent que ces conditions très favorables pour les travailleurs du secteur principal de la construction soient également en vigueur l'année prochaine. La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) a envoyé aujourd'hui à Unia et Syna une convention pour signature en vue de la prolongation de la Convention nationale (CN). Elle l'a fait en vue d'empêcher à tout prix un vide conventionnel en 2016 et d'éviter que les travailleurs doivent pâtir des conséquences suite aux jeux de pouvoir syndicaux caractérisés par des considérations idéologiques.

Le 15 juin 2015, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), l'Alliance construction ainsi que les syndicats Unia et Syna s'étaient réunis avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) pour parvenir à un accord dans les questions controversées concernant l'amélioration de l'application de la Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN). Les décisions de cette rencontre ont été consignées dans une note au procès-verbal, document approuvé par la SSE et le seco. En revanche, Unia n'a pas donné son aval selon ce qu'elle leur a communiqué hier (22.6). Par conséquent, les conditions ne sont toujours pas réunies pour des pourparlers, voire des négociations entre la SSE et Unia.

Pour éviter un éventuel vide conjoncturel eu égard à cette situation, la Société Suisse des Entrepreneurs propose de prolonger la CN en vigueur jusqu'à fin 2016. Elle a donc envoyé aujourd'hui (23.6) à Unia une convention y ayant trait pour signature. Cette convention stipule que la Convention nationale (CN) du secteur principal de la construction, expirant à fin 2015, sera prolongée d'une année sans changements. Si les syndicats y apposent leur signature, la poursuite de la CCT la plus favorable aux travailleurs à l'échelle nationale sera garantie.

Ceci est loin d'être une évidence pour les entrepreneurs. En effet, les perspectives conjoncturelles s'assombrissent, certaines entreprises ont même introduit le chômage partiel et réduit les salaires. Comparativement, la poursuite de la CN représente une solution très généreuse, mais elle s'avère onéreuse pour les entreprises. La Convention nationale fixe des salaires minimaux pour le secteur principal de la construction, étant sensiblement supérieurs à ceux de la plupart des autres branches de l'artisanat. Ainsi, un maçon avec certificat fédéral de capacité (CFC) gagne au moins 5500 francs par mois et un travailleur non qualifié 4500 francs. Les salaires effectifs s'élèvent en moyenne à 6000 francs pour les maçons et les constructeurs de routes et à 4900 francs pour les travailleurs non qualifiés. A cela s'ajoutent le 13e mois de salaire, cinq semaines de vacances (six semaines pour les collaborateurs de plus de 50 ans), huit jours fériés payés, la semaine à 40,5 heures (durée annuelle de travail), le paiement du salaire pendant 720 jours en cas de maladie. Relevons enfin un système de retraite anticipée, dont les prestations pour les travailleurs sont uniques en leur genre en Suisse. Le salaire moyen de l'ensemble du personnel sur les chantiers avoisine 6000 francs, ce qui correspond environ au salaire moyen à l'échelle nationale.

Les entrepreneurs n'ont aucun intérêt au dumping salarial

La SSE ne parvient tout simplement pas à comprendre pourquoi Unia ne cesse de traîner le secteur principal de la construction dans la boue par ses propos, alors que cette branche propose des conditions de travail socialement si favorables. Unia en va même jusqu'à diffamer en bloc les entrepreneurs dans les médias en leur reprochant d'exercer une pression sur les salaires, voire en les qualifiant d' "arnaqueurs". En fait, le secteur principal de la construction fait aussi les frais d'entreprises qui essaient de se procurer un avantage concurrentiel en appliquant le dumping salarial, pratique illégale. C'est pourquoi les entrepreneurs souhaitent vivement que de tels cas soient détectés.

Le Syndicat Unia s'oppose au contrôle correct de la CN

Unia s'oppose précisément aux contrôles des conditions de travail. Au lieu de contrôler avec les représentants des employeurs si la Convention est respectée, ainsi que le prévoit la CN fondée sur le partenariat social, Unia établit, par le biais d'une entreprise de service-conseil travaillant pour le compte d'une grande entreprise générale, des analyses de risques de sous-traitants, prestation qu'il facture au client. Indépendamment du fait que les

attestations de contrôle "acquises" sont dépourvues de toute valeur juridique, Unia entrave l'application correcte de la CN au niveau du partenariat social et de l'Etat de droit. C'est ce qui ressort de l'expertise récente du professeur de droit zurichois Urs Saxer. Afin que les travailleurs sur les chantiers ne pâtissent pas des conséquences dues aux jeux de pouvoir syndicaux empreints d'idéologie, la SSE propose de prolonger la Convention nationale sans changement jusqu'à fin 2016.

Contact:

Gian-Luca Lardi
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Daniel Lehmann
Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/129'11'52
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100774610> abgerufen werden.